



Vaccins obligatoires : Pour ou contre ?

Depuis l'annonce du gouvernement de rendre obligatoires 11 vaccins, la polémique enfle. Le JIR ouvre le débat avec des spécialistes et des parents réunionnais. Pages 6 & 7



Volcan

**La Fournaise, ses plus beaux
tableaux de lave** Pages 10 & 11



Rallye

**Cuoq a emballé le Tour Auto,
Dorseuil et Payet ont régalé le public**

Pages 38 & 39

Vaccins : pourquoi la polémique enfle

SANTÉ. Depuis que le gouvernement a annoncé son intention de rendre 11 vaccins obligatoires pour les enfants, la polémique enfle. Pourquoi autant de méfiance alors que la vaccination a sauvé des vies ? Avec des médecins et des parents, le JIR ouvre le débat.

Aujourd'hui, la France est le pays où le doute sur la vaccination est le plus important au monde, selon l'étude "The State of Vaccine Confidence 2016: Global Insights Through a 67 Country Survey" portant sur 67 pays et publiée en 2016.

Cette spirale négative s'accroît depuis l'annonce, par le Premier Ministre Édouard Philippe, de l'obligation de 11 vaccins pour les enfants, contre trois actuellement.

Rappelons qu'en 2017, en France, seuls trois vaccins sont obligatoires. Il s'agit de ceux contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (ou « polio »). Huit autres vaccins sont également recommandés à tous les enfants : il s'agit de ceux contre la coqueluche, l'haemophilus influenzae de type B, l'hépatite B, la rougeole, les oreillons, la rubéole, le méningocoque C et les infections à pneumocoque.

Ce sont ces huit vaccins que la ministre de la santé Agnès Buzyn souhaite rendre obligatoires en 2018, ce qui ferait un total de 11 vaccins obligatoires pour tous les enfants. Une mesure que la ministre de la Santé a annoncée dans la presse afin probablement, de préparer l'opinion.

Face à cela, les anti vaccins sont montés au créneau. La

première riposte est venue du Professeur Jeyaraj. Selon lui, l'empire vaccinal cherche à imposer ces 11 vaccins. L'affaire de la famille Poussee en justice car elle refusait de faire vacciner son enfant a fait grand bruit. De nombreux internautes ont dénoncé la présence d'adjuvants dans les vaccins. Des informations confirmées en grande partie par des chercheurs.

Des pétitions circulent pour le retour du vaccin trivalent, pour la non-obligation des 11 vaccins...

Un autre pas vient d'être franchi avec l'action en justice que va mener une centaine de familles contre des laboratoires pharmaceutiques. Elles sont persuadées de la responsabilité du vaccin dans la multiplication du nombre de cas d'autisme.

VISITE SECRÈTE D'ÉDOUARD PHILIPPE À SANOFI

Marie-Odile Bertella Gellroy, ancienne juge d'instruction du pôle santé publique du TGI de Paris, maintenant avocate, aura un rôle de conseiller dans cette affaire. Elle souligne, dans la presse nationale, que le but de cette action serait d'avoir une expertise indépendante, concernant ce possible lien entre la vaccination et l'autisme.

Autre information qui a



Selon l'OMS, 2 à 3 millions de décès sont évités chaque année dans le monde grâce à la vaccination contre la diphtérie, la coqueluche la rougeole...

fait hurler les anti vaccins

La visite secrète du Premier Ministre au laboratoire pharmaceutique Sanofi le 20 juillet dernier. Une opération qualifiée de "maladroite" par les Insoumis qui affirment que l'Etat va favoriser la commercialisation des vaccins de ce géant pharmaceutique.

Des relations laboratoire/Etat qui inquiètent les parents mais aussi les professionnels de santé. De plus en plus de médecins déplorent les intentions du gouvernement. À l'instar du docteur Philippe de Chazourmes, président de l'association Med'océan: "On refuse qu'on nous oblige à faire ces vaccinations. On n'est pas dans un pays totalitaire", argumente-t-il. (Voir ci-contre).

DES DÉCÈS ÉVITÉS

Mais les pro vaccins tiennent bon. Ainsi, le docteur Turquet, pédiatre à Saint-Denis rappelle qu'il exerce

depuis plus de 47 ans et qu'il connaît très bien « nos meilleurs spécialistes français en matière de vaccination ». Il appelle donc les familles à faire preuve de discernement

ment dans leurs queries d'informations sur la toile. Il le regrette. « Tous les opposants aux vaccins - malheureusement parfois des médecins - sont inconscients de leur responsabilité vis-à-vis de leurs enfants et de la société ». Pour lui, « le rôle de chaque médecin est de bien faire passer l'information avec une honnête argumentation scientifique. C'est notre responsabilité en santé publique, la prévention devant rester notre priorité », ajoute-t-il dans une tribune adressée à la presse.

L'OMS l'a rappelé : 2 à 3 millions de décès d'enfants ont pu être évités grâce à la vaccination.

La crainte de voir ressurgir des maladies est également bien présente, surtout depuis l'arrivée de migrants. Mais cela ne rassure en rien sur les adjuvants que contiennent des seringues: aluminium, gélatine de porc... car aucune étude n'existe sur leurs conséquences à moyen et long terme. Voilà qui devrait dégouter davantage des parents.

Juliane Ponin-Ballom

Des parents pas toujours rassurés

Nathalie, maman d'Alice (3 ans)

"Pour ou contre, aucun enfant n'est accepté dans les écoles et les structures d'accueil (crèche, centre de loisirs...) si ses vaccins ne sont pas à jour, même ceux qui sont seulement "recommandés". Donc, qu'on le veuille ou non, les vaccins sont déjà obligatoires à partir du moment où l'enfant mène une vie en "collectivité". Est-ce que je suis favorable à la vaccination ? Oui, bien sûr, car on a beau accuser les laboratoires pharmaceutiques de profiter du système et de s'enrichir sur le dos des enfants, il faut reconnaître que nos petits sont quand même protégés. On entend aussi parler d'effets secondaires graves, d'enfants rendus handicapés à la suite d'un vaccin... Aucune étude n'a démontré que c'était vrai, alors que le vaccin a déjà prouvé son efficacité. Et quand bien même ces rumeurs seraient fondées, elles ne concerneraient qu'une infime minorité d'enfants sur un très grand nombre. On peut me dire "et si ça tombait sur ton enfant ?". Je répondrais : "Je préfère ça que de voir mon enfant succomber à une maladie, parce que je n'aurais pas voulu le faire vacciner". Là, pour le coup, je ne m'en remettrais jamais".

Marie, maman d'un fils de 6 ans

"Personnellement, je ne suis pas contre la vaccination. Si ça permet de lutter contre des maladies, il faut les faire. Mais on met trop la pression aux parents. Notre enfant ne peut pas aller à la crèche ou à l'école s'il n'est pas vacciné. Qu'on le veuille ou pas, il faut la faire. Mais cela se voit que le gouvernement fait le jeu des labos..."

Ce qui me dérange le plus, c'est toutes les saletés dangereuses pour les enfants qu'ils mettent dedans, comme l'aluminium par exemple. Ils le savent que ça peut être nocif pour les enfants, mais en conscience, ils les laissent, en disant aux parents que si c'est à petite dose, ça va, ce n'est pas grave. Mais le corps assimile toutes ces saletés nocives. Pourquoi ne pas réfléchir à une manière de rendre



Les parents affirment qu'ils n'ont pas le choix.

ces vaccins moins nocifs ? Autre chose qui m'inquiète beaucoup : est-ce qu'on a assez de recul pour dire si à terme, l'aluminium ou les autres produits rajoutés ne risquent pas de causer des maladies ? Imaginons que, dans 10 ou 20 ans, on découvre que notre enfant développe telle ou telle maladie à cause de ces vaccins ? Mon fils doit bientôt faire son vaccin des 6 ans... J'avoue que je m'inquiète un peu, plus qu'à l'époque où il était bébé !"

Stéphane, papa d'un garçonnet de 5 ans

"Pourquoi 11 vaccins ? Pour moi, trois vaccins, ça suffit ! Tout cela, c'est du business. Aujourd'hui, pour l'activité sportive, la colonie de vacances, on demande d'être à jour des vaccins. Sinon, on reste sur le banc de touche. Alors, on n'a pas le choix."

Charlotte, maman de 5 enfants.

"J'ai des enfants qui ont eu des problèmes de peau après les vaccins obligatoires. Le médecin n'a pas voulu écouter dès qu'on a expliqué que c'était suite à son vaccin. Pourtant, on sait que de multiples effets secondaires existent. C'est pour enfumer les gens qu'on évite le sujet".

Le calendrier de vaccination actuel

Quels vaccins sont obligatoires pour la santé de bébé lors de ses premiers mois ? Quels sont ceux qui sont simplement recommandés ? Voici le calendrier de vaccination de l'année 2017 âge par âge.

***À la naissance

Dès la naissance, il est vivement recommandé aux parents de vacciner leur bébé contre la tuberculose.

En effet, les nourrissons risquent de contracter cette maladie, en particulier ceux qui sont nés en Île-de-France, en Guyane, à Mayotte ou dans d'autres pays dans lesquels la tuberculose est très présente. Il s'agit du vaccin BCG. On ne le trouve plus en pharmacie car ce vaccin n'est pas obligatoire. Si les parents souhaitent faire effectuer ce vaccin sur leurs

enfants, il leur faudra contacter leur pédiatre, médecin traitant ou la PMI (centre de protection maternelle et infantile) de leur quartier.

***À partir de 2 mois

À 2 mois, bébé peut recevoir la première injection de trois vaccins : l'un protège contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la poliomyélite et les infections invasives à Haemophilus influenzae B, le second contre l'hépatite B, et le 3e contre les infections invasives à pneumocoques. Une seconde injection de ces trois vaccins a lieu à 4 mois. Puis un premier rappel de ces vaccins peut s'effectuer à 11 mois.

***Après 11 mois

À partir de 12 mois, le vaccin ROR qui agit contre la rougeole, les oreillons et la rubéole est recommandé. Une seconde injection peut avoir lieu entre 16 et 18 mois.



Actuellement, il y a trois vaccins obligatoires.

Docteur Turquet :

POUR

"Les 11 vaccins obligatoires, c'est un bonheur"

Pour le docteur Michel Turquet, pédiatre ayant près de 50 ans d'exercice dans notre île, «le vaccin, ça sauve des vies». Dans une tribune, il demande aux familles de se baser uniquement sur les études scientifiques dans leur quête d'informations sur le Net.

«Par bonheur notre ministre de la santé vient de rendre obligatoire tous les vaccins soit 11, qu'il est bon de rappeler contre les maladies suivantes : Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite, Coqueluche, Rougeole, Oreillons, Rubéole, Pneumonie, Hépatite B, Méningocoque C, Papillomavirus (vaccin contre le papillomavirus responsable du cancer de l'utérus).

Michel Turquet ne cache pas sa satisfaction face à cette annonce des onze vaccins obligatoires. Dans une tribune adressée à la presse, il estime «affligeant et dangereux pour la santé», l'affaire d'une famille de métropole en procès pour «refus de vacciner» son enfant sous prétexte que seul le vaccin DT Polio est obligatoire dans la législation française. «Vrai mais illogique à notre époque», soutient le pédiatre. «Plus grave et intéressant sur le plan scientifique, cette famille refuse même le vaccin DT Polio seul non associé à la coqueluche qui lui a été remis par l'Institut Pasteur sous prétexte qu'il contient un adjuvant (aluminium) ; ce qui est vrai aussi».

Le docteur Turquet rappelle qu'il exerce depuis plus de 47 ans et qu'il connaît très bien nos meilleurs spécialistes français en matière de vaccination. Et appelle les familles à faire preuve de discernement dans leurs quêtes d'informations sur la toile. «Sur internet, seules doivent être pris en considération les publications scientifiques récentes, signées

avec les références de l'auteur, en général d'un service hospitalier ou de recherche comme l'INSERM», suggère-t-il. Il le reconnaît lui-même, il n'est pas un scientifique de laboratoire. Mais il affirme, qu'après ses 50 ans d'exercice, il n'a jamais connu la moindre complication post vaccinale dont il est fait état dans tous les articles polémiques cités. «On connaît les petits incidents qui peuvent se voir et dont on doit informer les parents pour qu'ils ne s'inquiètent pas à tort». Chaque vaccin a ses désagréments.

"Une maladie disparaît sur une génération si le taux de vaccination avoisine 90% de la population"

«J'ai vu au début de mes études des malades mourir de la diphtérie, du tétanos, de la poliomyélite ou pour celle-ci ayant gardé des séquelles paralytiques graves. Tout cela a disparu ou presque». L'obligation du vaccin DT Polio datant des années 1950 a permis à cette époque de faire disparaître peu à peu les 3 maladies mortelles qui ont fait des ravages dans le monde. La vaccination contre la varicelle qui se pratiquait à l'époque a été supprimée sauf pour quelques rares pays.

«Depuis, les progrès de la recherche ont permis de



Le docteur Turquet.

mettre au point d'autres vaccins pour des maladies qui sont devenues fréquentes et souvent graves parfois mortelles. C'est le cas des vaccins contre la Rougeole, la Coqueluche et plus récemment le Pneumocoque, certaines méningites, l'hépatite B».

Le docteur Turquet estime que «faire référence aux quelques pays où la vaccination n'est pas obligatoire est malhonnête sur le plan intellectuel et scientifique». En effet, dit-il, la couverture vaccinale dans ces pays est meilleure que chez nous car la population est plus disciplinée, mieux informée et consciente de sa responsabilité individuelle et collective. Il rappelle qu'une maladie disparaît sur une génération si le taux de vaccination avoisine 90% de la population. «C'est une des raisons par lesquelles les opposants aux vaccins, malheureusement parfois des médecins, sont non seulement dangereux pour leurs familles, leurs malades mais pour toute la société», affirme le pédiatre.

Docteur de Chazournes :

CONTRE

"On n'est pas dans un pays totalitaire"

Pour le docteur Philippe de Chazournes, médecin généraliste, président de l'association Med'Océan, «il ne fallait pas d'obligation». Il demande un débat à l'Assemblée Nationale entre les pro et les anti vaccins.

«Le gouvernement a décidé de rendre obligatoires onze vaccins pour les enfants, au lieu de trois actuellement (diphtérie, tétanos et polio). Êtes-vous favorable à la vaccination obligatoire?»

«Je suis contre l'obligation. L'argumentaire selon lequel il faut redonner confiance aux Français ne tient pas la route. Le vaccin est recommandé. Cette recommandation est actuellement suivie à 95%. Pourquoi le rendre obligatoire ? Dans un pays comme l'Italie ou le gouvernement a décidé d'étendre la vaccination obligatoire, les manifestations se multiplient et accusent le lobby pharmaceutique d'être à l'origine de la mesure législative. Avec cette obligation en France, il risque d'y avoir des pressions sur les médecins car ils sont de plus en plus nombreux à refuser cette mesure et ce sera la porte ouverte sur toutes sortes de dérogations. Et je dis non, on ne doit pas obliger les familles à faire vacciner leurs enfants. On n'est pas encore dans un pays totalitaire. Enfin, nous l'espérons. Car des fois, on se pose la question. On a le droit de refuser un vaccin. Demain, on nous dira que c'est obligatoire de faire tel examen ? De prendre tel médicament ? Non.

Même les universitaires de médecine générale, par la voix du Collège national des généralistes enseignants (CNGE) regroupant 8.500 médecins enseignants et maîtres de stage, ont pris position contre cet élargissement de l'obligation vaccinale. À La Réunion, nous sommes un certain nombre à estimer qu'il s'agit d'une mauvaise solution, inapte à régler le problème de l'insuffisance de la couverture vaccinale en France.

Les gens ne comprennent pas. Il y a des conflits d'intérêts. Et cette obligation pour redonner confiance aux familles est perturbante.

"Ce qui fait apparaître les maladies réémergentes, c'est l'état sanitaire d'un pays"

Mais beaucoup de personnes n'ont pas confiance, en raison notamment de la présence des adjuvants dans les vaccins. Il faut une pharmacovigilance, des études observationnelles dans les cabinets.

«Mobilisées, les associations opposées à ces onze vaccins invoquent la liberté de choix et regrettent l'absence d'études scientifiques indépendantes.

Partagez-vous cette position?

«Quand on voit les arguments qui sont développés de part et d'autre, on se dit qu'il y a un manque de débat. Il faut donc mettre les décideurs, les professionnels ainsi que les patients autour de la table. Aujourd'hui on se rend vite compte que ceux qui font la promotion ou défendent cette obligation sont à court d'argument. Et sont souvent très flous sur les chiffres. Il faut donc un débat à l'Assemblée Nationale».

«Mais le vaccin reste un bon moyen de lutter contre les maladies réémergentes, vous ne croyez pas ?»

«Plus un vaccin, plus on augmente la fragilité et plus on diminue nos propres ressources auto-immunitaires. Ce qui fait apparaître les maladies réémergentes, c'est surtout l'état sanitaire d'un pays. En cas de maladie, la population réunionnaise ne sera pas autant contaminée que la population malgache par exemple. La vaccination n'est pas l'arme absolue.

«Le vaccin contre les infections à papillomavirus humains est officiellement recommandé aujourd'hui, pour toutes les jeunes filles de 11 à 14 ans. Vous êtes parti en croisade contre



Le docteur de Chazournes.

ce vaccin. Craignez-vous qu'il devienne lui aussi, obligatoire?

«Je pense que ça va faire partie des prochaines décisions. À terme, cela va devenir obligatoire chez la jeune fille, et même sans doute chez les garçons. Il y a autre chose à faire, c'est inciter les femmes à faire le frottis pour arrêter la montée du cancer du col de l'utérus puisque c'est la seule méthode qui a prouvé sa totale efficacité.

Malheureusement, il n'est pas impossible que cette vaccination ne soit pas rendue obligatoire au travers de la Rost (renouveau sur objectif de santé publique). Ce qui provoquerait un nouveau conflit d'intérêt majeur.

«Qu'est ce qui va se passer maintenant?»

«Pour l'instant, des associations ont été envoyées au gouvernement et des pétitions circulent. On attend de voir. Nous attendons des syndicats et des ordres professionnels qu'ils s'opposent à cette mesure. C'est une question de déontologie et d'éthique qu'on a émise à travers le Serment d'Hippocrate. Selon moi, le gouvernement va être obligé de revenir en arrière...»

commune de
Saint-Paul
ILE DE LA REUNION

SUBVENTIONS 2018

Le Maire de la Commune de Saint-Paul porte à l'attention des associations saint-pauloises que les demandes de subventions pour l'année 2018 se feront **exclusivement en ligne depuis le site**.

<http://www.mairie-saintpaul.fr>
dès le 1^{er} août 2017

Les associations ayant formulé une demande en ligne pour l'année 2017 conservent leur identifiant et mot de passe.

Les nouvelles associations devront contacter le Service Subventions aux Associations aux coordonnées ci-dessous, munies de leur numéro SIRET pour obtenir un code de rattachement qui sera obligatoire pour la demande en ligne (un guide de la demande de subventions en ligne est disponible sur le site de la Ville).

**DIRECTION DES FINANCES-SERVICE
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**
0262 70 28 85

**DATE LIMITE DES DEMANDES :
LE MARDI 31 OCTOBRE 2017**

Tout dossier incomplet ou postérieur à cette date ne sera pas pris en compte



Med'Océan craint des pressions sur les médecins.